
N° 95-0242 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Pierre Bénite - Acquisition de trois parcelles de terrain situées chemin de la Lône et appartenant à la SA Celliose - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 novembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de la Lône à Pierre Bénite, de trois parcelles de terrain d'une superficie approximative de 185 mètres carrés, situées en bordure de cette voie et appartenant à la SA Celliose.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, lesdites parcelles seront acquises au prix de 100 F le mètre carré approuvé par les services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063-95.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,